

2024/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération A1 N° 24-020  
7.10 Finances locales - Divers

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

### SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Nathalie BAUDOUIN

**Madame Marie TAINMONT est élue secrétaire de séance**

#### DATE DE LA CONVOCATION :

21/06/2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

#### DATE D'AFFICHAGE :

21/06/2024

**OBJET : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CREDITS DE PAIEMENT (CP)  
« CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°24-009 du 03 avril 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles d'investissement ;

Considérant que la construction de la maison médicale en maîtrise d'ouvrage nécessite la création d'une AP/CP ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 11 juin 2024,

2024/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 27/06/2024 – Délibération A1 N° 24-020  
7.10 Finances locales - Divers

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

**Après en avoir délibéré, A la Majorité, (23 Voix Pour, 6 Contre),**

**6 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),**

**1. ADOPTE** la création d'une Autorisation de Programme et Crédits de paiement pour la construction d'une maison médicale, comme suit ;

N° AP	INTITULE DE L'AP	MONTANT DE L'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024/001	CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE	2 340 000 €	600 000 €	1 000 000 €	740 000 €

**2. RAPPELLE** que le coût de cette opération, 1 950 000 € HT, sera financée comme suit :

Subvention du Conseil Départemental des Yvelines	1 093 600 €
Subvention de l'Agence Régionale de Santé	200 000 €
Reste à charge HT pour la commune (sans recours à l'emprunt) :	656 400 €

**3. PRECISE** que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles ;
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis au Préfet des Yvelines

Le **04 JUIL. 2024**

Et publié/affiché le **05 JUIL. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Marie TAINMONT  
Secrétaire de séance

